



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° CC-2021-132

OBJET : ELECTION DU BUREAU

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 37 - PROCURATIONS : 7 - VOTANTS : 44

Présents :

APT : Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI, Mme Laurence GREGOIRE.

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CERESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON, Mme Patricia BAILLARD

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, M. Yannick BONNET, Mme Sylvie TURC, M. André LECOURT, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIAU, Mme Céline CELCE, M. Christophe CARMINATI.

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, Mme Claire SELLIER.

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, Mme Gaëlle LETTERON donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à Mme Laurence GREGOIRE.

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD donne pouvoir à M. Roland CICERO

LIOUX : M. Francis FARGE donne pouvoir à M. Luc MILLE

VIENS : M. Frédéric ROUX donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-1, L.5211-2, L.5111-10 et L. 2122-4,

Vu la délibération n°2020-28 du 16 juillet 2020 relative à l'élection du Bureau communautaire suite aux élections municipales et intercommunales de mars 2020,

Vu le courrier du 4 novembre 2021 de Mme Elisabeth MURAT notifiant au Président de la communauté de communes la démission de son mandat de conseillère communautaire et maire de la commune de Lagarde d'Apt,

Vu le Procès-verbal du 29 novembre 2021 proclamant l'élection de Mme Maryse BONNET en qualité de Maire de la commune de Lagarde d'Apt,

Vu la délibération du 16 décembre 2021 installant Mme Maryse BONNET en qualité de nouvelle conseillère communautaire,

Considérant que le Bureau de l'EPCI est composé du Président, des vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres,

Considérant que Mme Maryse BONNET est candidat(e),

Le Président propose au conseil de se prononcer sur cette candidature.

**L'ORGANE DELIBERANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI I L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

A l'unanimité,

Proclame Mme Maryse BONNET élue membre du Bureau communautaire,

Installe ledit conseiller en qualité de membre du Bureau selon la liste suivante :

Président	Gilles	RIPERT
Vice-président	Jean	AILLAUD
Vice-présidente	Véronique	ARNAUD-DELOY
Vice-président	Lucien	AUBERT
Vice-président	Gérard	BAUMEL
Vice-président	Christian	BELLOT
Vice-présidente	Gisèle	BONNELLY
Membre	Maryse	BONNET
Membre	Martine	CALAS
Membre	Charlotte	CARBONNEL
Membre	Roland	CICERO
Membre	Francis	FARGE
Membre	Jean-Pierre	HAUCOURT
Membre	Mathias	HAUPTMANN
Membre	Roger	ISNARD
Vice-présidente	Laurence	LE ROY
Membre	Christian	MALBEC
Vice-président	Patrick	MERLE

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20211216-2021-132-DE
Date de télétransmission : 24/12/2021
Date de réception préfecture : 24/12/2021

Membre	Luc	MILLE
Membre	Sylvie	PASQUINI
Membre	Sylvie	PEREIRA
Membre	Didier	PERELLO
Membre	Amélie	PESSEMEMESSE
Membre	Pascal	RAGOT
Membre	Frédéric	ROUX
Vice-président	Frédéric	SACCO
Vice-présidente	Dominique	SANTONI
Membre	Pierre	TARTANSON

Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

